

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1. Identification du produit:

Approach Treatment (4x1 Gallon)

Noms alternatifs:

Identification du produit:

Approach Treatment 4 x 1 gallon

Code produit:

62860078001

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées:

Assistant lubrifiant, pour une utilisation professionnelle.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Brunswick Bowling Products, LLC

525 W. Laketon Ave.

Muskegon, MI 49441. USA

1.3.1. Personne responsable: -

E-mail:

brunswick.hu@brunswickbowling.com

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

Nr. téléphone d'urgence de 24 heures: CHEMTEL +1 813-248-0585

Service clients: Brunswick Bowling Products LLC: 231-725-4966

ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange:

Classification selon le règlement 1272/2008/CE (CLP):

Flammable Liquids 2 – H225

Aspiration hazard 1 – H304

Skin irritation 2 – H315

Reproductive toxicity 2 – H361d

Specific target organ toxicity (STOT) – single exposure 3 – H336

Specific target organ toxicity (STOT) – repeated exposure 2 – H373

Avertissements H :

H225 – Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 – Provoque une irritation cutanée.

H361d – Susceptible de nuire au fœtus.

H336 – Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 – Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

2.2. Éléments d'étiquetage:**Composants qui définissent les dangers : Toluène****DANGER****Avertissements H:**

- H225** – Liquide et vapeurs très inflammables.
- H304** – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315** – Provoque une irritation cutanée.
- H361d** – Susceptible de nuire au fœtus.
- H336** – Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373** – Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

Mises en gardes P:

- P201** – Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202** – Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P210** – Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P235** – Tenir au frais.
- P240** – Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P241** – Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
- P242** – Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- P243** – Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- P261** – Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
- P264** – Se laver soigneusement après manipulation.
- P270** – Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P271** – Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280** – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P301 + P312** – EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- P302 + P352** – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Nettoyer abondamment à l'eau et au savon.
- P303 + P361 + P353** – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- P304 + P340 + P312** – EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P308 + P313** – EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
- P314** – Consulter un médecin en cas de malaise.
- P321** – Traiter spécifiquement (voir sur cette étiquette).
- P330** – Rincer la bouche.
- P332 + P313** – En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- P362** – Enlever les vêtements contaminés.
- P370 + P378** – En cas d'incendie: Utiliser les moyens d'extinction énumérés dans la rubrique 5 pour l'extinction.
- P403 + P233** – Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P405** – Garder sous clef.
- P501** – Éliminer les contenus/récipients conformément à la réglementation locale, nationale.

2.3. Autres dangers:

Aucune autre effet sur la santé ou sur l'environnement.

Revisé le: -
Version: 1

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances
Non applicable.

3.2. Mélange:

Description	Numéro CAS	Numéro CE	REACH nr. de registration	Conc. (%)	Classification: 1272/2008/CE (CLP)		
					Pict. de danger	Catégorie de danger	Phrases H
Toluène [1] [2]	108-88-3	203-625-9	-	75 - 100	GHS02 GHS08 GHS07 Danger	Flam. Liq. 2 Repr. 2 Asp. Tox. 1 STOT RE 2 Skin Irrit. 2 STOT SE 3	H225 H361d H304 H373 H315 H336

Conformément au paragraphe (i) de §1910.1200, l'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage exact (concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

[1] Substance classifiée dangereuse pour la santé ou l'environnement.

[2] Substance avec une limite d'exposition en milieu de travail:

Texte intégral des phrases H: voir RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours:

Général:

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ne rien administrer par voie orale à la victime inconsciente.

INGESTION:

Précautions d'emploi:

- Ne pas faire vomir, Consultez le médecin.

INHALATION:

Précautions d'emploi:

- Sortir la victime à l'air frais, maintenir au chaud et calme et la poser dans une posture confortable.
- Si la respiration est irrégulière ou interrompue, administrer une respiration artificielle.
- Si elle est inconsciente, placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement.
- Ne rien administrer par voie buccale.

PEAU:

Précautions d'emploi:

- Enlever les vêtements contaminés.
- En cas de contact avec la peau, rincer soigneusement à l'eau et au savon ou utiliser un nettoyant pour la peau reconnu.

YEUX:

Précautions d'emploi:

- Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou de l'eau propre pendant au moins 15 minutes, en maintenant les paupières écartées et obtenir des soins médicaux.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Présentation:

Remarque pour le médecin: Traiter symptomatiquement.

Protection des secouristes: Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; utiliser la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou un autre appareil médical.

L'exposition à des concentrations de vapeurs de solvants contenues au-delà des limites d'expositions indiquées peut provoquer des effets néfastes sur la santé, tels que l'irritation des muqueuses, des voies respiratoires, des effets négatifs sur les reins, le foie et le système nerveux central. Dans les cas plus graves, des maux de tête, nausée, des vertiges, une fatigue, une faiblesse musculaire, une somnolence, et dans des cas extrêmes, une perte de conscience, peuvent survenir.

Revisé le: -
Version: 1

Le contact prolongé ou répété avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et par conséquent de la sécheresse, de l'irritation et de la dermatite de contact allergique. Les solvants peuvent être absorbés par la peau. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Pour des autres mesures voir point 2.

Inhalation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Peau: Provoque une irritation cutanée.

Ingestion: Peut être fatal en cas d'ingestion et pénètre dans les voies aériennes.

- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

5.1.1. Moyens d'extinction appropriés:

Utiliser des moyens d'extinction conformément à l'environnement.

5.1.2. Moyens d'extinction inappropriés:

Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Décomposition dangereux: Les températures élevées et les incendies peuvent produire des substances toxiques comme le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone.

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

Tenir au frais.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utilisez / ventilation / lumière / équipement électrique antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ aérosols.

5.3. Conseils aux pompiers:

Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Tenir à l'écart de la chaleur, des appareils électriques, des étincelles et des flammes directes. Un récipient fermé peut exploser lorsqu'il est exposé à une chaleur extrême.

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (agrée ou équivalent) et un équipement de protection complet.

Guide ERG nr.: 130.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

6.1.1. Pour les non-secouristes:

Seul le personnel qualifié, connaissant les mesures à prendre, et ayant un équipement de protection individuel approprié peut se tenir à l'endroit de l'accident.

6.1.2. Pour les secouristes:

Enlevez les sources d'ignition. Évacuer le personnel vers les zones sécurisées. Assurer une ventilation appropriée. Éviter l'inhalation prolongée des vapeurs. Danger de corrosion - porter des gants de protection / des vêtements et de protection des yeux / du visage. La substance est très fluide, se propage rapidement et peut éclabousser. Ne pas essayer de l'arrêter avec des pelles ou avec des autres objets.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser pénétrer les déversements dans les égouts ou les cours d'eau.

Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlevez les vêtements souillés et lavez les soigneusement avant la réutilisation.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ventiler la zone et ne pas inhaler les vapeurs. Observer les mesures de protection de la rubrique 8. Contenir et absorber les déversements avec des matériaux non combustibles par exemple le sable, la terre, et la vermiculite. Placer dans des récipients fermés à l'extérieur des bâtiments et éliminer conformément au règlement sur les déchets. (Voir la rubrique 13)

Nettoyer de préférence avec un détergent. Ne pas utiliser des solvants.

Ne pas laisser pénétrer les déversements dans les égouts ou les cours d'eau.

Si les drains, les égouts, les ruisseaux ou les lacs sont contaminés, informer la société locale de gestion des eaux immédiatement. Dans le cas de contamination des rivières, des ruisseaux ou des lacs l'Agence de Protection de l'Environnement doit être également être informé.

6.4. Référence à d'autres RUBRIQUES:

Revisé le: -
Version: 1

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Respecter obligatoirement les procédures hygiéniques habituelles.
Porter des gants de protection un équipement de protection des yeux/ du visage.
Mesures techniques:
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Utiliser un équipement électrique anti-déflagration.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Préventions des incendies et des explosions:
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
Pour des autres mesures voir point 2.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Mesures techniques et conditions de stockage:
Manipuler les emballages avec soin pour éviter les dommages et les déversements.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Matières incompatibles: agents oxydants forts et acides.
Matériaux d'emballage: aucune instruction spéciale.
Pour des autres mesures voir point 2.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1. Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition sur le lieu de travail:

Toluène (CAS: 108-88-3)	VME: 20 ppm; 76, 8 mg.m ⁻³ ; VLE: 100 ppm; 384 mg.m ⁻³
-----------------------------------	--

VLB:

Valeur limite biologique (VLB):

- 20 µg.L⁻¹ pour le toluène sanguin (prélèvements en fin de semaine et début de poste pour évaluer l'exposition de la semaine de travail);

- 30 µg.L⁻¹ pour le toluène urinaire (prélèvements en fin de journée pour évaluer l'exposition de la journée de travail);

Il est à noter que ce biomarqueur est le plus sensible et présente une bonne corrélation avec les concentrations atmosphériques même à de faibles expositions (inférieures à 20 mg.m⁻³);

- 300 µg.g⁻¹ de créatinine pour l'o-crésol urinaire (prélèvements en fin de semaine et fin de poste pour évaluer l'exposition de la semaine de travail). (2011)

DNEL			Voies d'exposition	Fréquence d'exposition	Remarque:
Employé	Usager professionnel				
n.d.	n.d.	n.d.	Dermique	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	n.d.	Inhalatif	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	n.d.	Oral	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.

PNEC			Fréquence d'exposition	Remarque:
Eau	Sol	Air		
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.

Revisé le: -
Version: 1

n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.

8.2. Contrôles de l'exposition:

Au cas où il n'y a aucune valeur limite pour un produit dangereux fixée par la réglementation, l'employeur est tenu de réduire l'exposition des travailleurs, jusqu'au seuil minimal où, d'après l'état actuel de la science, le produit dangereux n'a aucun effet nocif sur la santé.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés:

Pendant le travail éviter le déversement du produit et le contact avec les vêtements, la peau, les yeux.

Contrôles d'ingénierie:

Assurer une ventilation adéquate. Lorsqu'il est raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par l'utilisation de la ventilation locale et une bonne extraction générale. S'il ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs sous les valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Autres pratiques de travail:

Fournir un bain d'œil et une douche de sécurité Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlevez les vêtements souillés et lavez les soigneusement avant la réutilisation.

Pour des autres mesures voir point 2.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

1. Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité avec protections latérales.
2. Protection de la peau:
 - a. Protection des mains: Gants résistant aux substances chimiques (En cas de risque d'éclaboussures).
 - b. Autres: Des gantelets, des bottes et un tablier résistants aux produits chimiques.
3. Protection respiratoire: Si les limites d'exposition sont dépassées ou si l'irritation est probable, un équipement de protection respiratoire approuvé par NIOSH/ MSHA est conseillé. Les appareils respiratoires à pression positive peuvent être nécessaires en cas de concentration élevée des contaminants atmosphériques. La protection respiratoire doit correspondre aux exigences des réglementations locales en vigueur.
4. Risques thermiques: Aucune connue.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Aucune instruction spéciale.

Les prescriptions du point 8 concernent des activités déployées dans des conditions moyennes selon les règles de l'art et des conditions d'usage auxquelles ils sont destinés. Lorsque le travail est réalisé dans des conditions différentes ou extraordinaires, il est recommandé de prendre une décision concernant les actions à entreprendre et l'utilisation des moyens de protection individuels avec le concours d'un expert.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Paramètre:		Méthode:	Remarque:
1. Aspect:	liquide transparent		
2. Odeur:	odeur de solvant		
3. Seuil olfactif:	1,6 ppm		
4. pH:	non mesuré		
5. Point de fusion/Point de congélation:	-95 °C		
6. Point d'ébullition initial:	110,6 °C		
7. Point d'éclair:	7,2 °C	Tag Creuset fermé	
8. Taux d'évaporation:	non mesuré		
9. Inflammabilité (solide, gaz):	non applicable		
10. Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	limites d'explosivité inférieures: 1,1 % limite d'explosivité, supérieure: 7,1 %		
11. Pression de vapeur:	3,8 hPa	25 °C	
12. Densité de vapeur:	non mesuré		
13. Densité relative:	0,864 (H ₂ O=1)		
14. Solubilité(s):	N'est pas soluble		

Revisé le: -
Version: 1

	dans l'eau.
15. coefficient de partage: n-octanol/eau:	non mesuré
16. Température d'auto-inflammabilité :	non mesuré
17. Température de décomposition:	non mesuré
18. Viscosité:	non mesuré
19. Propriétés explosives:	non mesuré
20. Propriétés comburantes:	non mesuré

- 9.2. Autres informations :
Teneur en COV: 100 % (Revêtement).

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité:
Aucune polymérisation dangereuse n'aura lieu.
- 10.2. Stabilité chimique:
Stable dans les conditions normales d'application.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
- 10.4. Conditions à éviter:
Évitez la chaleur excessive et les flammes nues.
- 10.5. Matières incompatibles:
Agents oxydants forts et acides.
- 10.6. Produit de décomposition dangereux:
Les températures élevées et les incendies peuvent produire des substances toxiques comme le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques:
Toxicité aiguë: aucune connue.
Corrosion cutanée/ irritation de la peau: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: aucune connue.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée: aucune connue.
Mutagénicité sur les cellules germinales: aucune connue.
Cancérogénicité: aucune connue.
Toxicité pour la reproduction: Risque de malformation de l'enfant à maître
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration: Peut être fatal en cas d'ingestion et pénètre dans les voies aériennes.
- 11.1.1. Résumés des informations pour les substances soumises à enregistrement:
Aucune information disponible.
- 11.1.2. Effets toxicologiques pertinents pour lesquels des informations doivent être données:
Toxicité aiguë
L'exposition à des concentrations de vapeurs de solvants contenues au-delà des limites d'expositions indiquées peut provoquer des effets néfastes sur la santé, tels que l'irritation des muqueuses, des voies respiratoires, des effets négatifs sur les reins, le foie et le système nerveux central. Dans les cas plus graves, des maux de tête, nausée, des vertiges, une fatigue, une faiblesse musculaire, une somnolence, et dans des cas extrêmes, une perte de conscience, peuvent survenir.
Le contact prolongé ou répété avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et par conséquent de la sécheresse, de l'irritation et de la dermatite de contact allergique. Les solvants peuvent être absorbés par la peau. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Ingrédient	DL50 Orale, mg/kg	Peau LD50, mg/kg	Inhalation Vapeur LC50, mg/L/4h	Inhalation Poussière/brouillard LC50, mg/L/4h	Inhalation Gas LC50, ppm

Toluene (CAS: 108-88-3)	636, Rat - Categorie: 4	8400, Lapin - Categorie: NA	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.
--------------------------------	----------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------------

Remarque : Quand aucune donnée spécifique de DL50 n'est disponible pour une substance toxique aiguë, au cours de l'estimation de la toxicité aiguë il a été utilisée le procédé de calcul des produits ATE (estimation de toxicité aiguë).

Données sur la cancérogénicité:

Nr. CAS	Ingrédient	Source	Valeur
108-88-3	Toluène	OSHA	Sélection du cancérogénicité: Non
		NTP	Connu: non; Suspecté: Non
		IARC:	Groupe 1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe 3: Oui; Groupe 4: Non

11.1.3 Informations sur les voies d'exposition probables:

Ingestion, inhalation, peau, yeux.

11.1.4. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques:

Inhalation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Peau: Provoque une irritation cutanée.

Ingestion: Peut être fatal en cas d'ingestion et pénètre dans les voies aériennes.

11.1.5 Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée:

Peut être fatal en cas d'ingestion et pénètre dans les voies aériennes.

Provoque une irritation cutanée.

Risque de malformation de l'enfant à naître.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

11.1.6 Effets interactifs:

Aucune information disponible.

11.1.7 Absence de données spécifiques

Aucune information disponible.

11.1.8. Autres informations:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES12.1 Toxicité:**Écotoxicité aquatique :**

Ingrédient	96h LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacés, mg/l	ErC50 algues, mg/l
Toluène (CAS: 108-88-3)	5,8 Oncorhynchus mykiss	19,6 Daphnia magna	Aucune information.

12.2. Persistance et dégradabilité:

Aucune donnée n'est disponible sur la préparation elle-même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Non mesuré.

12.4. Mobilité dans le sol:

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Ce produit ne contient pas des substances PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes:

Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION13.1. Précautions particulières à prendre en matière de traitement des déchets:

Revisé le: -
Version: 1

Élimination conformément aux réglementations locales.

13.1.1 Méthodes de traitement des déchets:

Aucune instruction spéciale du fabricant.

Code du catalogue européen des déchets:

Aucun Code de déchet approprié ne peut être fourni pour la substance, mais le code approprié peut être identifié selon la méthode d'utilisation défini par l'utilisateur de la substance. Le numéro européen de code de déchet doit être déterminé en discussion avec un spécialiste chargé de l'élimination des déchets.

13.1.2. Méthodes de traitement des emballages:

Éliminer conformément à la réglementation applicable.

13.1.3. Les propriétés physiques/chimiques qui peuvent influencer le traitement des déchets:

Aucune connue.

13.1.4 Informations concernant le traitement des eaux usées:

Aucune connue.

13.1.5. Précautions particulières à prendre en matière de traitement des déchets:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU:

1294

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Toluène

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Classe DOT/IMDG/ Air: 3

14.4. Groupe d'emballage:

II.

14.5. Dangers pour l'environnement:

Polluant marin: non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Aucune information pertinente disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC:

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Règlement (CE) No 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) No 793/93 du Conseil et le règlement (CE) No 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) No 1907/2006

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique: aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Données concernant la révision des fiches de données de sécurité: aucune.

Abréviations:

DNEL: Derived No Effect Level (Dose dérivée sans effet). PNEC: Predicted no effect concentration (Concentration prévisible sans effet) Effets CMR: Cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction. PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB: Très persistant et très bioaccumulable. n.d.: not defined. n.a.: not applicable.
Références documentaires et sources principales des données: fiche de données de sécurité (10/08/2015) publié par le fabricant.

Méthodes utilisées pour la classification conformément à la réglementation CE/1272/2008:

Flammable Liquids 2 – H225	Basé sur des méthodes de test (données de test)
Aspiration hazard 1 – H304	Basé sur une méthode de calcul
Skin irritation 2 – H315	Basé sur une méthode de calcul
Reproductive toxicity 2 – H361d	Basé sur une méthode de calcul
Specific target organ toxicity (STOT) – single exposure 3 – H336	Basé sur une méthode de calcul
Specific target organ toxicity (STOT) – repeated exposure 2 – H373	Basé sur une méthode de calcul

La formulation des phrases H figurant aux points 2 et 3 de la présente fiche de données de sécurité:

H225 – Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 – Provoque une irritation cutanée.

H361d – Susceptible de nuire au fœtus.

H336 – Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 – Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

Conseils relatifs à la formation: pas de données disponibles.

Cette fiche de données de sécurité avait été établie sur la base des informations fournies par le fabricant / fournisseur et conforme aux règlements pertinents.

Les renseignements, données et recommandations contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Les indications données décrivent les dispositions à prendre vis-à-vis du produit concerné et ne doivent pas être considérées comme exhaustives.

L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité l'évaluation de la fiabilité des informations incluses dans la FDS et les précautions liées à l'utilisation et au traitement qu'il fait du produit. Le destinataire doit s'engager à se conformer aux lois et directives en vigueur réglementant son activité en rapport avec l'utilisation du produit.

Fiche de données de sécurité établie par: ToxInfo Kft.

Assistance professionnelle concernant l'explication de la fiche de données de sécurité :

+36 70 335 8480; info@msds-europe.com